

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°72-291 du 9 novembre 1972

portant nomination du Directeur et du
Directeur-Adjoint de la Radiodiffusion.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 25 octobre 1972 ;

VU l'Ordonnance N°72-37 du 20 octobre 1972, portant création de l'Of-
fice de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey ;

VU l'Ordonnance N°72-45 du 9 novembre 1972,

modifiant l'ordonnance N°72-37 du 20 octobre 1972, portant création
de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey ;

VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonc-
tionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président
de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement en-
tendu ;

VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouver-
nement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Capitaine Anastase TOGNISSO est nommé Directeur de la
Radiodiffusion.

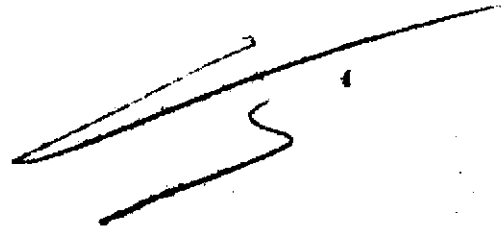
ARTICLE 2 - Mr Jean HOUNZA, Animateur de Chaine, est nommé Directeur-
Adjoint de la Radiodiffusion.

../..

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge le décret N°70-285/CP/MIT du 28 octobre 1970 susvisé, aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 9 novembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouverne-
ment,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



le Ministre de l'Information et
du Tourisme,



Chef de Bataillon Pierre KOFFI

Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Appliations : PR 8 - CS 6 - MIT 6 - Ministères 10 - SGG 4
ORTD et ses Sces 6 - DB-CF-DC-Solde-IGF-Gde Chanc.-JORD 7
IAA-DCCT-CNI 3 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Trésor 4 - DI 8
FAD 4 - Intéressés 2.